



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Département de VAUCLUSE

Arrondissement de
CARPENTRAS

Séance du
23 mars 2023

Nombre de membres :

En exercice : 16

Qui ont pris part à la
délibération : 15

Dont pouvoirs : 4

Date de la

convocation :

18.03.2023

Date de la

publication :

31.03.2023

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BÉDOIN

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à 17 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de Bédoin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Alain CONSTANT**, Président du C.C.A.S de Bédoin.

Étaient présents : Mesdames BARNICAUD Eliane, BEGNIS Pascale, BEGNIS Martine, CHARRETEUR Yannick, CIPOLLA Stéphanie, LANGLOIS Geneviève, PERRIN Carole,

Messieurs BREZOUT Serge, CAMPON Patrick, DETHES Romain.

Étaient absents ayant donné procuration : Mme BERNARD Monique en faveur de Mme BEGNIS Pascale, Mme DELEUIL Joëlle en faveur de Mme BARNICAUD Eliane, Mme LEVY CONSTANT Gilberte en faveur de M. CAMPON Patrick, M. Vincent POUILLAUDE en faveur de Mme CHARRETEUR Yannick.

Était absent : Monsieur FELDMANN Michel.

N° MA-DEL-2023-04

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

Le CCAS a fait des choix budgétaires et financiers inspirés par des principes de bonne gestion, en maîtrisant les dépenses de fonctionnement en optimisant les recettes disponibles et les partenariats.

Le budget primitif 2023 est équilibré en recettes et en dépenses, avec affectation des résultats de l'exercice 2022.

TOTAL DU BUDGET 2023 : 48 805,28 €

Section Fonctionnement :

- Recettes : 48 805,28 €
- Dépenses : 48 805,28 €

Section Investissement : Pas d'opération

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- o **D'approuver** le budget primitif 2023 annexé.

0	Voix contre
0	Abstention
15	Voix pour

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, M. Alain CONSTANT

La secrétaire de séance
Stéphanie CIPOLLA



Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture de
Vaucluse le : 31.03.2023

Et publication sur le site internet de la commune de

Bédoin le : 31.03.2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'assemblée ayant délibéré et d'un recours contentieux devant le Tribunal de Nîmes (16 avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NÎMES Cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.